

651 drones pour surveiller les Gaulois réfractaires



Encore un recours contre la coercition déployée par les criminels sanitaires de l'État-Macron dans le cadre du confinement et des lois d'exception inhérentes. Et encore un recours rejeté ! (1), la décision du tribunal administratif de Paris. Tel que dans une partie de ping-pong, l'appel a été immédiatement interjeté ! N'importe quel observateur probe peut voir que, jour après jour, l'appareil de l'État-Macron est à la manoeuvre pour tenter d'étouffer la révolte du peuple, même par avocat interposé. Après la répression sanglante contre les Gilets jaunes historiques, il se prépare à une insurrection (2). Mais en attendant, c'est sur le plan pré-judiciaire que la justice de Belloubet-Macron entend classer sans suite, à tour de bras, avant que le pouvoir ne tente de voter une loi d'amnistie contre les criminels du quinquennat Macron et leurs soutiens.

Dernière minute : « le tribunal administratif de Paris rejette notre recours. Il n'aborde aucun de nos arguments, se contentant d'un débat hors-propos sur la présence ou non de données personnelles. La Quadrature du Net a décidé de faire

appel pour obtenir dans les prochains jours une décision du Conseil d'État avec qui nous espérons avoir un débat plus constructif ».

Espérons surtout que les coups de butoirs répétés auront raison du pare-feu administratif suprême qui défend Macron. Les ficelles utilisées par le Conseil d'État sont un secret de Polichinelle depuis longtemps pour faire dire au droit ce que les serviteurs de la République ordonnent pour sauver leurs têtes. *« En pratique, les juridictions administratives usent souvent du principe de « l'économie de moyens », c'est-à-dire que parmi l'ensemble des moyens juridiques présentés, elles n'en retiennent qu'un ou deux, sur lesquels elles s'appuient pour rendre et motiver leurs décisions dans un sens ou dans l'autre. »* dicit l'avocat Stéphane Haddad, en 2015 : <https://ripostelaique.com/ici-un-verdict-aux-consequences-cataclysmiques-pour-anne-hidalgo.html>

La police et la gendarmerie ont massivement recours à des drones pour épier la population, beaucoup plus que pour mater la racaille

Fidèle à son objet de défense des libertés et de la neutralité du web, la Quadrature du Net avait déposé un recours en urgence contre le déploiement de drones par la préfecture de police de Paris. Recours auquel s'était associée La Ligue des droits de l'homme. Pour l'heure, la LDDH n'a pas fait savoir si elle s'associait au recours de LQDN devant le Conseil d'État.

De plus en plus, la police et la gendarmerie ont massivement recours à des drones pour s'exercer à épier la population docile dans le cadre du confinement généralisé (sauf dans les zones pourries où des consignes sont données aux forces de l'ordre de ne pas trop y musarder).

Des essaims de crabes volants, commandés à distance, scrutent les villes et les campagnes pour dépêcher des patrouilles au

sol.

(2) On sait par ailleurs que le ministère Castaner prépare le déconfinement et le retour au monde d'avant, avec des commandes de 651 drones. C'est ce que révèle un appel d'offres du ministère de l'Intérieur en date du 10 avril dernier. La description fait appel à 565 microdrones *du quotidien* (notez le doux vocable pour ces aéronefs dans la panoplie de la surveillance et la répression de masse). La répression de Castaner a aussi besoin d'aérosols lacrymogènes, au profit de la police nationale et de la gendarmerie nationale. Coût probable : 3,6 millions d'euros. Il s'agit d'aérosols CS à diffusion dispersive de petite, moyenne et grande capacité, dont l'accord-cadre comporte un minimum quantitatif correspondant au stock de sécurité, mais ne comporte pas de maximum ! : *Beuvau prépare le 11 mai : 651 drones et des lacrymogènes. Publié le 16 avril 2020 par [Jacques Chassaing](https://ripostelaique.com/beuvau-prepare-le-11-mai-651-drones-et-des-lacrymogenes.html)*

Pour les drones dits de capacité nationale, ce sera 66 exemplaires et 20 nanodrones spécialisés, pesant moins de 50 grammes, sont au programme. Les hauteurs de vol seront de 50 à 120 mètres et les distances d'objectifs, de 50 à 500 mètres. Quant à la distance de transmission, elle sera d'au moins deux kilomètres.

Un quatrième lot concerne les passerelles de réception wifi pour l'exploitation de la surveillance de ces drones bourrés de capteurs diurnes et nocturnes.

« Le préfet de police de Paris, Didier Lallement, vient voir les premiers essais du nouveau dispositif de surveillance par drone. L'objectif : repérer plus facilement les citoyens qui ne respectent pas les mesures de confinement mises en place en pleine crise du Coronavirus. La police parisienne compte une vingtaine de drones, qui peuvent voler jusqu'à 150 mètres de haut. »

<https://www.youtube.com/watch?v=EkES6MdPDC4>

lien de secours <https://www.youtube.com/watch?v=EkES6MdPDC4>

<https://www.youtube.com/watch?v=T0kUEXdu7Uo>

lien ce secours <https://www.youtube.com/watch?v=T0kUEXdu7Uo>

Coronavirus : les gendarmes de Dordogne utilisent des drones

<https://www.youtube.com/watch?v=j7Ry3fEn68A>

lien se secours <https://www.youtube.com/watch?v=j7Ry3fEn68A>

L'absence de tout cadre légal spécifique quant à l'utilisation des images filmées

Comme le souligne La Quadrature du Net (LQDN)

« Ce déploiement, en plus d'augmenter de manière inédite les capacités de surveillance de la police, se fait en l'absence de tout cadre légal spécifique quant à l'utilisation des images filmées. Aucun texte ne prévoit un délai de suppression pour ces images ou n'en limite l'accès aux seuls agents de la préfecture pour une mission de police identifiée. D'ailleurs, dans un premier temps, cette absence de texte nous a empêchés d'attaquer les drones. »

Nous attaquons les drones de la police parisienne

« Depuis le début du confinement et un peu partout en France, la police prétend se faire assister de drones pour lutter contre les infractions. Pourtant, puisqu'ils sont déployés en l'absence de tout cadre légal spécifique et adapté, ce sont eux qui violent la loi et nos libertés. Nous espérons qu'une victoire à Paris aura des effets dans tout le pays ».

« La publication par Mediapart le 25 avril dernier, dans un [article](#) de Clément Le Foll et Clément Pouré, de [deux documents](#)

issus du service de communication de la préfecture de police de Paris a apporté plusieurs éléments concrets nous permettant d'agir en justice. La préfecture y reconnaît notamment qu'il n'existe aucun cadre juridique spécifique pour les images captées par les drones, et cela alors qu'ils sont équipés de caméras haute-résolution permettant « la captation, la transmission et l'enregistrement des images » ainsi que « l'identification d'un individu ».

« Nous avons déposé samedi un [référé-liberté](#) devant le tribunal administratif de Paris pour lui demander de faire cesser immédiatement ce dispositif illégal. Notre recours est notamment fondé sur l'absence de cadre légal spécifique, qui implique de multiples atteintes au droit à la vie privée (absence d'information des personnes filmées ou de délai de conservation de ces images...), et la disproportion de ce dispositif. Il est enfin évident qu'en cas de victoire, les principes d'une telle décision devront être respectés par l'ensemble de la police et de la gendarmerie, partout en France, et pas seulement par la préfecture de police de Paris. »

(1) la décision du tribunal administratif de Paris :
https://www.laquadrature.net/wp-content/uploads/sites/8/2020/05/rl_ta_drone.pdf

Le + : Dans son combat pour la défense des libertés et de la confidentialité, la LQDN appelle à rejeter l'appli StopCovid
<https://ripostelaique.com/la-quadrature-du-net-appelle-les-francais-a-rejeter-lappli-stopcovid.html>

Entre le 24 mars et le 24 avril, la police nationale a effectué 535 vols de drones dont 251 de surveillance, mais dans un long et ennuyeux rapport, les pantouflards du Sénat, très accommodant avec les serviteurs de l'État responsables et coupables du scandale du Coronavirus, ne s'offusquent guère de l'emploi des drones. Extraits de la bluette

« Comme l'a souligné Jacques Toubon, Défenseur des droits, policiers et gendarmes assurent le contrôle des dérogations aux règles du confinement dans des conditions dignes d'éloges puisqu'elles n'ont donné lieu qu'à un faible nombre de contestations. »

« La responsabilité de l'État est essentielle mais la sécurité sanitaire ne peut venir exclusivement de l'État. »

« L'enjeu du déconfinement progressif, c'est de donner à chacun de nos concitoyens les moyens d'être pleinement responsable de sa propre sécurité et de celle des autres, face aux risques de contagion, tout en assurant le redémarrage de l'activité nationale. », source :
http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/commission/lois/MI_Covid19/Mission_suivi_urgence_Covid-19_Deuxieme_rapport_etape.pdf

Parmi l'expression des sénateurs, celle du spécialiste en figures de rhétorique, le médecin-en-politique, cofondateur du site Doctissimo, Claude Malhuret, 70 ans, ex-compagnon de route du Dr Kouchner, porteur immortalisé d'un sac de riz.

Le docte médecin, ex-maire de Vichy délabrée, éloigné des patients depuis si longtemps, n'a pas craint le ridicule en affirmant devant un parterre de vieillards conquis : « le Covid n'est pas une maladie du mondialisme » (sic).

Le sénateur de l'Allier nous dit en substance, comme un vulgaire Hollande ne cessait de le répéter, *c'est difficile, c'est difficile, c'est pas facile* : *« Il y aura des bosses sur la route, Monsieur le Premier ministre, mais il faut prendre la route. Richelieu disait : « Il ne faut pas tout craindre, mais il faut tout préparer ».* C'est la tâche qui vous attend aujourd'hui. C'est la tâche qui nous attend tous ». De fortes maximes qui pourront bientôt alimenter le rayon librairie des supermarchés.

Mais celui qui aime tant à s'écouter parler se garde bien

d'aborder les responsabilités criminelles de la gestion du Coronavirus. Entre médecins, entre politicards, et entre médecins-politicards, il est, a fortiori, d'usage de serrer les rangs,

– sauf que Claude Malhuret feint d'ignorer que cette fois-ci, des médecins attaquent leur Ordre ou leurs pairs <https://ripostelaique.com/des-medecins-portent-plainte-contre-le-respectable-pr-chauvin.html>, ce qui pourrait vraisemblablement inspirer des pharmaciens à qui leur organisme ordinal avait raconté quelques contre-vérités sur la vente des masques. Maître Fabrice Di Vizio entend en savoir davantage sur la chronologie des commandes, des stocks et des accords Matignon-Bercy quant à leur commercialisation par les hypermarchés *.

– sauf que cette fois-ci, le peuple pourrait bien s'inviter sous peu dans les comptes à solder avec les serviteurs de l'État complices de Macron et Philippe. Surtout si les innombrables plaintes et recours judiciaires n'aboutissent pas à des condamnations réelles et sérieuses : <https://ripostelaique.com/il-faut-retablir-la-peine-de-mort-pour-les-criminels-detat.html> et <https://ripostelaique.com/il-faut-empêcher-la-fuite-du-gouvernement-genocidaire-de-macron.html> et <https://ripostelaique.com/francois-asselineau-un-gouvernement-irresponsable-et-criminel-a-juger.html> et <https://ripostelaique.com/nos-criminels-prolongent-letat-durgence-sanitaire-pour-se-proteger.html> et <https://ripostelaique.com/ces-morts-dont-ils-sont-responsables-nos-politicards-peuvent-ils-sen-sortir.html>

La déclaration de Claude Malhuret au Sénat dans son intégralité

https://www.youtube.com/watch?v=ZHmb_g0Iejo&feature=emb_logo

Malhuret, l'une des vieilles pendules de la moribonde V^e République

Le sénateur Malhuret conchie une nouvelle fois les GJ, puis se déballonne. Publié le 18 avril 2019 par [Jacques Chassaing](#)
<https://ripostelaique.com/le-senateur-malhuret-conchie-une-nouvelle-fois-les-gj-puis-se-deballonne.html>

Sénateur de l'Allier, ancien président de Médecins sans frontières, secrétaire d'État de Jacques Chirac, la girouette a fui *Les Républicains* pour prendre la présidence du groupe *Les indépendants – République et territoires*, puis la vice présidence de *Agir, la droite constructive* (président et ministre de la Culture : Franck Riester).

<https://www.nossenateurs.fr/claude-malhuret>

MSF interviews des principaux fondateurs : Xavier Emmanuelli, président du Samu social de Paris, Claude Malhuret, Bernard Kouchner, administrateur de l'ONU au Kosovo.

Le sénateur Malhuret aux GJ : vous ne ferez pas la loi sur les ronds-points. Publié le 13 décembre 2018 par [Jacques Chassaing](#)

<https://ripostelaique.com/le-senateur-malhuret-aux-gj-vous-ne-ferez-pas-la-loi-sur-les-ronds-points.html>

1985 : Claude MALHURET, ex-directeur de Médecins Sans Frontières, ou l'ADN des autres avant les nôtres

<https://youtu.be/U2CI6dYoc0>

lien de secours <https://youtu.be/U2CI6dYoc0>

Historique de Médecins Sans Frontières

https://www.youtube.com/watch?time_continue=24&v=XzHq0_cnS0k&feature=emb_logo

lien de secours
https://www.youtube.com/watch?time_continue=24&v=XzHq0_cnS0k&feature=emb_logo

En pleine pandémie, Médecins Sans Frontières veut retourner à la pêche aux migrants. Publié le 19 avril 2020 par [Jacques Chassaing](#)

<https://ripostelaique.com/en-pleine-pandemie-msf-veut-retourner-a-la-peche-aux-migrants.html>

Repères sur le train de vie des sénateurs

<https://www.vanityfair.fr/actualites/story/mais-quel-train-de-vie-menent-nos-senateurs-/114#vacances-sur-lile-de-re-3>

<https://www.contribuables.org/2018/05/nos-impots-finacent-les-obseques-des-deputes-et-senateurs/>

<https://www.contribuables.org/tag/parlementaires/>

*** Maître Fabrice Di Vizio : » *Ce gouvernement, c'est magouilles et fourberies*«**

<https://youtu.be/4GWUIs1E0Bk>

lien de secours <https://youtu.be/4GWUIs1E0Bk>

Jacques CHASSAING

IMPORTANT : Tous les liens et renvois mentionnés dans cet article constituent des éléments factuels corroborés, à l'appui des opinions et des faits exprimés par l'auteur Jacques Chassaing, ici, ainsi que dans tous les articles qu'il signe.